

# Junot

JUNOT MARTYRS

## Barème des Prestations

### | Honoraires de vente à la charge du vendeur

| PRIX DE VENTE            | HONORAIRES TTC                            |
|--------------------------|---|
| Jusqu'à 100 000 €        | 10 % - minimum forfaitaire de 5 000 € TTC |
| De 100 001 € à 300 000 € | 7 %                                       |
| De 300 001 € à 600 000 € | 6 %                                       |
| À partir de 600 001 €    | 5 %                                       |

### VIAGER

Honoraires calculés sur la base de la valeur vénale à la charge du vendeur 6 %

### NUE-PROPRIÉTÉ

Honoraires calculés sur la base de la valeur vénale à la charge de l'acquéreur 6 %

Dans le cadre d'une succession ou d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

### | Honoraires retail à la charge du preneur

#### LOCATION

Bail commercial 30 % HT du loyer annuel et Hors Charges

#### CESSION DE DROIT AU BAIL OU DE FONDS DE COMMERCE

Forfait minimum 10 000 € HT

Honoraires 10 % HT du montant de la cession + 30 % HT du loyer annuel et Hors Charges

### | Honoraires de location à la charge du locataire

#### BAIL VIDE OU MEUBLÉ SOUMIS À LA LOI N° 89-462 DU 6 JUILLET 1989

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail 12 € TTC/m<sup>2</sup>

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée 3 € TTC/m<sup>2</sup>

#### BAIL SOUMIS AU CODE CIVIL (RÉSIDENCE SECONDAIRE ET BAIL SOCIÉTÉ)

Honoraires 10 % HT (12 % TTC) du loyer annuel Hors Charges

### | Honoraires de location à la charge du bailleur

Honoraires de négociation, de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée 8 % HT (9,60 % TTC) du loyer annuel Charges Comprises

### | Honoraires de gestion

Honoraires sur les encaissements hors dépôt de garantie 7 % HT (8,4 % TTC)

62, rue des Martyrs 75009 Paris • 01 53 21 81 21 • martyrs@junot.fr • junot.fr

